

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 11 juillet 2023

Délibération
n°102-2023
Point 3.17.12.8

Point 3.17.12.8 de l'ordre du jour

Création du Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire (IBODE) - Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé

EXPOSE DES MOTIFS :

La présente demande vise à proposer la création de la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire à l'Université de Strasbourg pour la délivrance du diplôme d'Etat et du grade master.

La mise en œuvre de la formation conduisant au DE d'infirmier de bloc opératoire, s'insère dans la continuité du processus d'universitarisation des dispositifs de formation en santé. L'Université de Strasbourg, et plus particulièrement la faculté de médecine maïeutique et science de la santé, souhaite répondre aux termes du décret du 27 avril 2022 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et à l'attribution du grade master.

Naturellement cette formation intègre ainsi le département universitaire des sciences infirmières (DUSI) créé en 2022 au sein de la faculté de médecine maïeutique et des sciences de la santé et dans la même dynamique que les formations infirmières et de spécialités précédemment intégrées :

- Formation conduisant au DE d'infirmiers anesthésistes
- Formation conduisant au DE d'infirmière puéricultrice, par voie d'expérimentation
- Formation conduisant au DE d'Infirmier en pratique avancée

Dans la continuité du diplôme d'Etat d'infirmier au grade de licence, la formation d'infirmier de bloc opératoire (IBODE) s'inscrit depuis septembre 2022 dans une logique universitaire en proposant une formation par blocs de compétence dont la certification est sanctionnée par la délivrance, par l'université, d'un diplôme d'état d'infirmière de bloc opératoire valant grade master. La formation est envisagée comme un parcours en deux ans, soit quatre semestres de formation.

Pour 2023/2024, tous les coûts sont pris en charge directement par le partenaire.

- Date de validation par le conseil de composante : 15/05/2023
- Annexe : la maquette

Le 3 juillet 2023, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 28 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la création du Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire (IBODE) - Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 12 juillet 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire

pour l'année universitaire 2023/2024

I. Nature de la demande

Public : Formation initiale hors alternance

Formation continue

Formation en alternance (contrat d'apprentissage et/ou contrat professionnel)

II. Exposé des motifs de la création

La présente demande vise à proposer l'accréditation de la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire à l'Université de Strasbourg pour la délivrance du diplôme d'Etat et du grade master.

La mise en œuvre de la formation conduisant au DE d'infirmier de bloc opératoire, s'insère dans la continuité du processus d'universitarisation des dispositifs de formation en santé. L'Université de Strasbourg, et plus particulièrement la faculté de médecine maïeutique et science de la santé, souhaite répondre aux termes du décret du 27 avril 2022 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et à l'attribution du grade master.

Naturellement cette formation intègre ainsi le département universitaire des sciences infirmières (DUSI) créé en 2022 au sein de la faculté de médecine maïeutique et des sciences de la santé et dans la même dynamique que les formations infirmières et de spécialités précédemment intégrées :

- Formation conduisant au DE d'infirmiers anesthésistes
- Formation conduisant au DE d'infirmière puéricultrice, par voie d'expérimentation
- Formation conduisant au DE d'Infirmier en pratique avancée

Dans la continuité du diplôme d'Etat d'infirmier au grade de licence, la formation d'infirmier de bloc opératoire (IBODE) s'inscrit depuis septembre 2022 dans une logique universitaire en proposant une formation par blocs de compétence dont la certification est sanctionnée par la délivrance, par l'université, d'un diplôme d'état d'infirmière de BO valant grade master. La formation est envisagée comme un parcours en deux ans, soit quatre semestres de formation.

Elle s'appuie sur les textes réglementaires suivants (cf Annexe 1)

Code de la santé publique :

- **Décret du 27 avril 2022 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et à l'attribution du grade de master** (cf annexe 1)
- **Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire** (cf annexe 1)

Code de l'éducation :

- Art. D. 636-82 à D. 636-84 ¹

« **Art. D. 636-82.-Le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est délivré par les établissements d'enseignement supérieur accrédités, ou co-accrédités, à cet effet par arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé** aux personnes ayant suivi et validé la formation d'infirmier de bloc opératoire et titulaires de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité. » ²

« **Art. D. 4311-42.** Le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est **délivré par les universités** dans les conditions définies aux articles D. 636-82 à D. 636-84 du code de l'éducation. » ³

Cependant, à la date de la rédaction de ce document, les textes posant les bases de la gouvernance des instituts de formation des infirmiers de bloc opératoire ne sont pas parus.

- **Nomenclature du niveau de qualification : niveau 7**
- Code NSF : 331 : santé
- Formacode 43449
- Code ROME 1504 - soins infirmiers spécialisés en bloc opératoire
- Numéro de fiche NRCP 34862

III. Composante de rattachement – Conventonnement – Certification qualité

A. Composantes ou services associés

UFR de Médecine maïeutique et des sciences de la santé - UNISTRA

B. Autres partenariats

L'ensemble des partenaires de l'IFIBO figure en annexe 2.

¹ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000027865351/

² Code de l'éducation – Partie réglementaire – Livre VI – Titre III – Chapitre VI – Section 5

³ Code de la santé publique – Partie réglementaire - Quatrième partie – livre III – Titre 1er – Chapitre 1er - Section 3 – Paragraphe 1

Un partenariat est mis en œuvre par l'IFIBO (Institut de Formation des Infirmiers de Bloc Opératoire) avec la Faculté de Chirurgie Dentaire de Strasbourg dans le cadre d'une session de formation annuelle en lien avec « *l'acquisition des bonnes pratiques en bloc opératoire dans le cadre de la chirurgie d'implantologie* ».

C. Conventonnement Université – Région - IFIBO

La convention UNISTRA – Région – GCS IFPAPS (Groupement de Coopération Sanitaire des Instituts de Formations Publics Alsaciens des Professions de Santé (GCS IFPAPS) est en cours d'élaboration.

Le GCS IFPAPS représente les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), les instituts de formation de spécialités dont l'école de formation des infirmiers anesthésistes (EIADE), l'institut de formation des infirmiers de bloc opératoire (IFIBO), l'institut de formation des infirmiers en puériculture (EIP) : les instituts de la rééducation avec les kinésithérapeutes (IFMK) et les instituts d'ergothérapie (IFE) et de Psychomotricité (IFPM).

Elle établit les engagements respectifs entre toutes les parties et entérine :

- La mise à disposition pour les étudiants par l'université d'un environnement pédagogique de qualité
- La contribution de personnels enseignants et hospitaliers et des enseignants chercheurs dans la mise en œuvre du dispositif de formation et de certification
- La reconnaissance du niveau BAC+5 avec la délivrance du grade de master
- La délivrance de crédits européens (ECTS)

D. Certification Qualiopi

L'IFIBO a obtenu sa première certification sans aucune réserve le 04 août 2021, lors de l'audit de surveillance du 5 janvier 2023 pour une durée de validité jusqu'au 03 août 2024. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION (cf annexe 3). Le rapport d'audit de surveillance du 05 et 06 janvier 2023 ne mentionne aucune réserve mais souligne les « Forces » (cf annexe 4).

IV. Responsables de la formation

Les prérogatives et responsabilités de la gestion de la formation sont décrites dans les Titres II, III et IV de l'arrêté du 27 avril 2022. Elles sont partagées entre le Président de l'Université et le Directeur de l'IFIBO.

A. Pour l'Université

Le Doyen de la Faculté de Médecine, maïeutique et sciences de la santé **a nommé Madame la Professeure Anne OLLAND**, Professeure des universités-Praticien hospitalier aux Hôpitaux Universitaire de Strasbourg, en qualité de responsable scientifique de l'IFIBO (cf annexe 5).

Professeure Anne OLLAND

Grade : PU-PH

CNU : 5103 Chirurgie thoracique et cardio vasculaire

Rattachement universitaire de la Faculté de Médecine, Maïeutique et sciences de la santé UNISTRA

Téléphone : 03 69 55 11 31 (secrétariat)

Email : anne.olland@chru-strasbourg.fr

Monsieur le Professeur François BONNOMET, Professeur des universités-praticien hospitalier aux Hôpitaux Universitaire de Strasbourg conserve sa qualité de conseiller scientifique. Cette fonction s'inscrit dans la poursuite de la mission déjà exercée sous l'égide du référentiel de formation du 22 octobre 2001.

B. Pour l'IFIBO

Textes de référence :

L'IFIBO des Hôpitaux Civils de Colmar détient son agrément, délivré par la Région Grand Est, pour une durée de cinq ans à compter du 01/09/2021 (cf annexe 6).

Le directeur de l'IFIBO est également porteur d'un agrément par arrêté du 17 février 2017 modifié en date du 21 mars 2020. (cf annexe 7). Ce dernier est détenteur du diplôme d'Etat d'infirmier, de cadre de santé et directeur de soins de l'EHESP. Il est également détenteur d'un titre universitaire à finalité professionnelle et de recherche de niveau 7 dans le domaine de la santé.

- Code de la Santé publique, notamment les articles L.4383-3, R4383-4 et R4383-5.
- Décret n°2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps des directeurs de soins de la fonction publique hospitalière.
- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier, d'infirmier de bloc opératoire (...) et aux agréments de leur directeur, publié au B.O Santé-Protection sociale- Solidarités n°20009/7 du 15/08/2009.
- Arrêté du 10 juin 2021 relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicales et à l'agrément de leur directeur en application des articles R.4383-2 et R.4383-4 du Code de la santé publique.

V. Conditions d'admission et public concerné

A. Conditions d'admission

Les modalités d'admission en formation sont décrites dans le Titre II de l'arrêté du 27 avril 2022.

La sélection des candidats est organisée par les instituts autorisés pour dispenser cette formation conformément aux dispositions de l'article R.4383-2 du Code de la Santé Publique, sous le contrôle du directeur général de l'agence régionale de santé territorialement compétente.

En fonction des profils des candidats, les épreuves de sélection peuvent comprendre une sélection sur dossier d'admissibilité et/ou un entretien individuel d'admission.

B. Public concerné

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est accessible aux infirmiers diplômés d'Etat (article 8 de l'arrêté du 27 avril 2022).

Par dérogation, peuvent être admis à suivre la formation :

- dans la limite de 5 % de la capacité d'accueil de l'institut les titulaires du diplôme de sage-femme, les étudiants ayant validé la troisième année du deuxième cycle des études médicales, les titulaires d'un diplôme d'Etat infirmier et d'un diplôme reconnu au grade master (article 14 de l'arrêté du 27 avril 2022)

- dans la limite de 5 % de l'effectif de première année des personnes titulaires d'un diplôme étranger d'infirmier ne permettant pas d'exercer en France (article 15 de l'arrêté du 27 avril 2022).

C. Les voies d'accès à la formation

Les voies d'accès suivantes sont possibles :

- ✓ La formation initiale sous statut d'étudiant ou par apprentissage
- ✓ La formation professionnelle continue
- ✓ La validation partielle des acquis de l'expérience dans les conditions fixées par l'arrêté du 19 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 24 février 2014.

D. Effectifs prévisionnels et locaux

L'institut détient un agrément de 40 places par année de formation qui est la capacité d'accueil actuellement fixée. Aucune capacité d'accueil minimale n'a été déterminée à ce jour.

Il dispose de ses propres locaux avec des salles de cours partagées au sein du Centre de Formation des Professions Paramédicales des Hôpitaux Civils de Colmar, ainsi qu'une salle de simulation recréant fidèlement les composantes d'une salle d'opération. L'IFIBO dispose de matériels pédagogiques spécifiques et assure annuellement les achats de matériel notamment en terme de consommables.

VI. La formation

Un Infirmier de Bloc Opérateur Diplômé d'Etat (IBODE) est un professionnel spécialisé expert, qui participe aux soins des personnes bénéficiant d'interventions chirurgicales, d'endoscopies ou d'actes techniques invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique. Il prépare, organise et réalise des soins et des activités en lien avec le geste opératoire, en pré, per et post interventionnel.

Dans son champ de compétences, L'IBODE met en œuvre toutes les mesures d'hygiène et de sécurité en tenant compte des risques inhérents à la spécificité des personnes soignées, à la nature des interventions, au travail en zone protégée, à l'utilisation de dispositifs médicaux spécifiques et à l'usage des nouvelles technologies.

Les activités et compétences détaillées dans les référentiels figurent en annexes 8 et 9.

La formation d'infirmier de bloc opératoire est régie par l'annexe III du référentiel de formation de l'arrêté du 27 avril 2022. Le diplôme d'Etat s'obtient par la capitalisation de 120 crédits européens correspondant à l'acquisition des 9 compétences du référentiel. Ces compétences sont regroupées en 5 blocs de compétences et déclinées en 12 unités d'enseignements dont une unité consacrée à la formation clinique (cf annexe 10).

Chacun des quatre semestres de formation permet l'acquisition de 30 crédits ECTS (European Credits Transfer System).

A. Statut des étudiants

Quatre statuts d'apprenants coexistent au sein de la formation :

- salarié du secteur public ou privé donc relevant de la formation continue (financement par l'employeur, ressources ANFH, OPCO, CPF...)

- étudiant en poursuite d'études après obtention du diplôme d'Etat et pouvant potentiellement relever d'un financement des frais de formation par la Région Grand Est
- étudiant en autofinancement de sa formation.
- apprenti sous réserve d'avoir signé un contrat d'apprentissage auprès d'un employeur⁴ (application nouvelle pour la filière Ibode, cf annexe 11).

Certains apprenants peuvent relever de plusieurs statuts conjointement (ex. étudiant apprenti en poursuite d'étude).

B. La formation théorique

La formation théorique représente un volume de 1050 heures (sur une base de 30h par semaine de cours) et crédite 73 ECTS /120 au total sur les 2 ans de formation. Chaque unité d'enseignement est portée par un binôme de référents composé d'un formateur permanent de l'institut et d'un référent universitaire ou d'un professionnel justifiant d'une expertise (cf annexe 12).

C. La formation clinique

La formation clinique en milieu professionnel représente un volume de 1645 heures (sur une base de 35 heures par semaine) et crédite 47 ECTS / 120 au total.

L'organisation des stages est détaillée dans l'article 20 et dans l'annexe III de l'arrêté du 27 avril 2022.

- **Agrément des terrains de stage**

Les périodes de stage en milieu professionnel peuvent se réaliser en établissement de santé public et privé, dans un hôpital des armées ou auprès de chirurgiens libéraux. Le directeur de l'école, le responsable pédagogique et le directeur scientifique sont responsables conjointement de l'agrément des stages, en concertation avec le directeur de l'UFR. Les lieux de stage sont choisis en fonction des ressources humaines et matérielles qu'ils peuvent offrir aux étudiants ainsi que de leurs apports théoriques et pratiques utiles pour l'acquisition de compétences dans le parcours de l'étudiant. La liste des terrains de stages agréés est intégrée dans le projet pédagogique pour validation par l'Instance Compétente dans les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI) lors de chaque rentrée universitaire.

Une convention de stage est établie pour les stages organisés en dehors de l'établissement au sein duquel est implantée l'école. Elle précise les conditions d'accueil et les engagements de chaque partie (cf annexe 13).

D. La recherche

Dans la réingénierie de formation des infirmiers de bloc opératoire, l'unité d'enseignement « Recherche » s'inscrit dans la compétence 8 « *Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques* ».

L'unité d'enseignement Recherche permet de valider 12 ECTS :

- 8 pour le volet théorique
- 4 en formation clinique lors d'un stage dédié.

⁴ Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et article L.6232-1 et de l'article R.6232-1 du Code du travail

Les objectifs de ce stage sont de :

- prendre connaissance et comprendre l'ensemble de la démarche de recherche
- participer à une étape du protocole de recherche.⁵

E. Mutualisations réelles et envisagées

Une mutualisation est effective depuis plusieurs années avec l'école d'infirmiers anesthésistes (l'Institut Régional de Formation Saint Marc des Hôpitaux universitaires de Strasbourg). Les enseignements sont dispensés lors de séances de simulation en groupe sur le thème des installations en postures chirurgicales, domaine partagé dans l'exercice professionnel des deux spécialités. Les séances sont organisées à l'IFIBO, dans la salle d'opération de simulation. Des apports sur d'autres thèmes sont abordés par ailleurs (exemple 2023 : aromathérapie et application au bloc opératoire).

Une mutualisation des enseignements est envisageable à terme avec d'autres filières de santé de niveau master. Une mutualisation est également effective avec les étudiants en chirurgie dentaire.

VII. Modalités d'évaluation des étudiants

Le dispositif d'évaluation est réglementé selon le référentiel de formation dans le Titre IV de l'arrêté du 27 avril 2022 - Organisation des épreuves d'évaluation conduisant à la certification (Articles 24 à 36).

A. Evaluation des unités d'enseignements théoriques

Les enseignements des semestres 1 à 3 donnent lieu à deux sessions d'évaluation.

L'étudiant doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à l'évaluation de chaque unité d'enseignement pour qu'elle soit validée.

Il n'existe pas de dispositif de compensation entre les unités d'enseignements.

B. Evaluation clinique des compétences

L'évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel est définie par l'annexe V de l'arrêté du 27 avril 2022. L'évaluation de l'étudiant prendra en compte son niveau de formation (semestres d'études, enseignement théoriques reçus, ...), sa progression et ses acquis. Elle est réalisée par le tuteur sur la base d'un échange avec l'apprenant. La validation des ECTS acquis en formation clinique est proposée par l'équipe pédagogique au jury semestriel. Elle repose sur les indications portées par le tuteur sur le document de traçabilité des acquis en stage (portfolio) et de l'étude des critères d'évaluation.

Les rôles des acteurs de la formation sont présentés en annexe 14.

C. Passage en deuxième année

Le passage du deuxième au troisième semestre s'effectue par l'acquisition minimum de 57 crédits sur les 60 requis pour la validation du semestre. La validation des unités d'enseignement et l'attribution des crédits sont attestées par le jury semestriel, présidé par le directeur de l'institut et composé :

- du président de l'Université ou son représentant
- du conseiller scientifique médical ou auxiliaire médical
- du responsable pédagogique, infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat
- d'un ou plusieurs formateurs référents des étudiants, infirmiers de bloc opératoire
- d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage.

⁵ Annexe III UE période de formation en milieu professionnel – Spécificités du stage recherche

D. Certification

Les modalités de certification figurent au titre IV de l'arrêté du 27 avril 2022. Le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est délivré aux étudiants titulaires de l'attestation de formation aux gestes d'urgence de niveau 2 en cours de validité et ayant acquis les connaissances et les compétences définies dans le référentiel de formation figurant en annexe III de l'arrêté du 27 avril 2022. Le jury du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et son président sont nommés par le président de l'Université.

Le jury comprend :

- le conseiller pédagogique ou technique régional en agence régionale de santé, ou son représentant de l'agence régionale de santé
- un représentant de l'université partenaire, enseignant-chercheur participant à la formation
- le directeur de l'IFBO
- le responsable pédagogique, infirmier de bloc opératoire
- un formateur permanent de l'IFBO
- un cadre infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ou un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat en exercice depuis au moins trois ans et ayant accueilli des étudiants en stage
- un chirurgien participant à la formation des étudiants.

E. Situations d'échec

Les modalités liées à des non validations de semestre ou de la formation sont décrites dans le titre IV de l'arrêté du 27 avril 2022. Dans tous les cas, la formation ne peut excéder 3 années universitaires consécutives.

VIII. Équipe pédagogique

A. Enseignants universitaires

Nom et grade des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs		Section CNU	Composante ou établissement	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements
Nom	Grade				
OLLAND Anne	PU-PH	5103	UNISTRA SANTE	Co-construction pour la mise en œuvre de la réingénierie pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> •Recherche •Langue vivante •Mémoire •Stages
BONNOMET François	PU-PH	5002	UNISTRA SANTE	3h Co-construction pour la mise en œuvre de la réingénierie pédagogique	Sciences Médico-chirurgicales
ADAM Philippe	PU-PH	5002	UNISTRA SANTE	5h30	<ul style="list-style-type: none"> •Sciences infirmières •Sciences Médico-chirurgicales
BODIN Frédéric	PU-PH	5004	UNISTRA SANTE	3h30	Sciences Médico-chirurgicales
CEBULA Hélène	MCU-PH	4902	UNISTRA SANTE	2h	Recherche
COLLANGE Olivier	PU-PH	4801	UNISTRA SANTE	2h	Recherche
EHLINGER Matthieu	PU-PH	5002	UNISTRA SANTE	5h30	Sciences Médico-chirurgicales
FALCOZ Pierre Emmanuel	PU-PH	5103	UNISTRA SANTE	14h	Recherche et Sciences Médico-chirurgicales
LECOINTRE Lise	MCU-PH	5403	UNISTRA SANTE	2h	Recherche
MEYER NICOLAS	PU-PH	4604	UNISTRA SANTE	4h	Recherche
ROHR Serge	PU-PH	5302	UNISTRA SANTE	3h	Sciences Médico-chirurgicales
SCHULTZ Philippe	PU-PH	5501	UNISTRA SANTE	2h	Recherche
TALON Isabelle	PU-PH	5402	UNISTRA SANTE	3h	Techniques complexes d'assistance chirurgicale

B. Formateurs permanents

L'effectif de l'IFIBO comprend :

- un directeur d'institut, en charge de la coordination des instituts publics de formation paramédicale du Groupement de Coopération Sanitaire du Centre Alsace (20 %)
- une responsable de filière diplômé cadre de santé infirmier de bloc opératoire (100 %) soit 1 ETP
- une équipe pédagogique composée de deux formatrices à 100 % de temps de travail une formatrice 80 % ETP soit 2.80 ETP
- un personnel administratif sur une base d'1,50 ETP.

Nom et fonction	Fonction	Grade
Marie FROESCH	Responsable pédagogique de la filière Ibode	Cadre supérieur de santé - Infirmière de bloc opératoire diplômé d'Etat - Master Ingénierie de la formation et des compétences
Nathalie BONFILL	Formatrice permanente	Cadre de santé - Infirmière de bloc opératoire diplômé d'Etat - Master Ingénierie de la formation des formateurs
Sandra FISCHER	Formatrice permanente	Cadre de santé - Infirmière de bloc opératoire diplômé d'Etat - Master des organisations du secteur sanitaire et social
Marion HOFFBECK	Formatrice permanente	Infirmière de bloc opératoire diplômé d'Etat

C. Professionnels

La liste est jointe en annexe 15.

Chaque année, les listes des intervenants universitaires et des professionnels seront réajustées et soumises pour avis au sein de l'Instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI).

IX. Enseignements

Les enseignements sont détaillés dans l'annexe III du référentiel de formation. Ils sont soumis pour validation lors de l'ICOGI. Les 10 fiches descriptives des unités d'enseignement figurent en annexe 16.

Tableau récapitulatif du semestre 1

Intitulé de l'UE	ECTS	CM ⁶	TD ⁷	TP ⁸	TPG ⁹	Total
UE Sciences Infirmières et bloc opératoire	1	7h30	4 h	-	2 h	13h30
UE Sciences Médico-chirurgicales	8	105h	17h	10h30	49h30	182h

⁶ Cours magistraux

⁷ Travaux dirigés

⁸ Travaux pratiques

⁹ Travaux personnels guidés

UE Coordination des activités de soins liés au processus péri, pré per et post-opératoire	2	6h	11h	-	2h	19h
UE Gestion et prévention des risques	9	52h30	12h	5h30	16h30	86h30
UE Langue vivante Anglais	1	7h	8h	-	6h	21h
UE Clinique (à l'Ifibo)	14	3h	11h30			14h30
Total		181h	58h30	16h	76h	336h30

Un volume de 12 heures correspondant aux validations de fin de semestres se rajoute au total.

X. Dispositifs de suivi de la formation

A. La stratégie d'analyse des besoins de l'étudiant en lien avec les attentes de l'employeur et/ou du financeur

- L'étudiant

Il bénéficie d'un suivi pédagogique individualisé durant le cursus de formation. L'équipe pédagogique l'accompagne et favorise le développement de son projet professionnel, notamment par l'adaptation personnalisé de son parcours clinique. Elle est attentive à son accompagnement social, psychologique, en lien avec sa formation.

- L'équipe pédagogique

- aide l'étudiant à identifier ses axes d'amélioration, à mobiliser ses ressources et si besoin mettre en place un dispositif de lutte contre la rupture de formation en établissant un contrat pédagogique écrit et signé précisant les objectifs et modalités pédagogiques
- assure le suivi des acquisitions des éléments de compétences dans le champ clinique et théorique
- favorise le développement des capacités de l'étudiant à se questionner, à s'autoévaluer
- propose la modification du parcours de formation de l'étudiant au regard des besoins identifiés.

- Les employeurs/financeurs

Une réunion annuelle des partenaires de formation est organisée. L'ordre du jour est élaboré à partir :

- de l'analyse des bilans de stage réalisés avec les partenaires de stage et les référents de stage de l'IFIBO
- des éléments que souhaite communiquer l'équipe pédagogique (retours d'expérience et actualité professionnelle...)
- du recensement des besoins des partenaires de la formation clinique.

B. Les dispositifs d'aide à la réussite

- Les outils pédagogiques mis à disposition de l'étudiant infirmier de bloc opératoire

Pour aider l'étudiant dans le déroulement de son projet de formation, différents outils sont mis à sa disposition dont :

- le centre de documentation du CFPP
- le portfolio et son mode d'emploi
- la possibilité de prendre rendez-vous avec un membre de l'équipe pédagogique
- un entretien de suivi pédagogique individuel post stage
- des fiches synthétiques de présentation des lieux de stage
- une plateforme numérique institutionnelle pour la transmission des informations

- une salle de simulation recréant le contexte d'une salle d'opération
- du matériel de simulation diversifié : simulateurs procéduraux, consommables...

- L'étudiant infirmier de bloc opératoire en situation de handicap (cf annexe 17)

Des aménagements sont possibles sous réserve du respect des modalités transmises par la Direction et faisant l'objet d'une validation par la section compétente dans le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

- Les éléments de prévention de la rupture de formation

En sus du suivi pédagogique général, afin d'individualiser davantage le parcours de formation d'étudiants en difficultés et pour répondre à une stratégie de prévention de rupture, un contrat pédagogique peut être engagé entre l'étudiant et l'IFBO. Ce contrat vise à aider l'étudiant à identifier ses axes d'amélioration et à mobiliser ses ressources au regard du niveau de compétences attendues. Par ailleurs, le parcours de formation clinique peut être modifié au regard de difficultés exprimées, soit à la demande de l'étudiant soit sur proposition de l'équipe pédagogique. Il est par ailleurs possible pour l'étudiant de :

- consulter ses copies d'évaluation
- participer à des ateliers de révisions et /ou d'approfondissements
- accéder aux salles de simulation pour perfectionner les pratiques.

C. Évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements se réalise sur :

- le versant pédagogique et donc qualitatif des enseignements
- le versant organisationnel.

Le bilan de satisfaction des étudiants et de l'équipe pédagogique fera l'objet d'un rapport annuel de l'IFBO et présenté en ICOGI.

Un mode opératoire a pour objet de définir le recueil et la prise en compte des appréciations et réclamations formulés par les parties prenantes aux prestations délivrées (Qualiopi-critère 7 –indicateur 30).

Les apprenants, formateurs, intervenants, employeurs financeurs, partenaires de la formation clinique et universitaires... sont concernés par les dispositions du recueil et du traitement des appréciations et réclamations en tant que partie prenante des prestations délivrées.

Plusieurs types d'évaluation de la formation sont mis à la disposition des apprenants :

- régulation en promotion avec responsable de filière et l'équipe pédagogique
- outils d'évaluation dématérialisés pour les évaluations semestrielles, annuelles, de formation clinique à l'issue de chaque période de stage
- déclaration des évènements indésirables en lien avec la démarche qualité du Centre de Formation des Professions Paramédicales des Hôpitaux Civils de Colmar

XI. Budget prévisionnel

A. Financement à coût constant

Actuellement, l'IFIBO des Hôpitaux Civils de Colmar ne fait l'objet d'aucune subvention régionale de fonctionnement. Les frais de formation sont déterminés chaque année en concertation avec le Directeur des Affaires financières des Hôpitaux Civils de Colmar en tenant compte des préconisations tarifaires fixées par la Région Grand Est, et sur notification de décision par le directeur général des Hôpitaux Civils de Colmar.

Le montant des frais de formation s'élève à 9 000 € par année universitaire en 2022. Les frais d'inscription universitaires correspondant au master seront versés à L'UNISTRA. Les modalités de versement restent à définir.

L'architecture du budget prévisionnel est susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution réglementaire de la gouvernance de l'Institut dès la parution des textes.

B. Paramétrage des droits d'inscription

- Droits de base du diplôme

LICENCE ou MASTER

- Droits spécifiques

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogee, DS2001, facture, SFC...)

XII. Employabilité et perspectives de poursuite d'études

A. Employabilité

Le métier d'infirmier de bloc opératoire est aujourd'hui un métier en forte tension. Le déficit en infirmier de bloc opératoire est un état de fait partagé par tous les établissements qui comportent des plateaux techniques interventionnels à l'échelle du territoire local, régional et national. Il en découle un fort taux d'employabilité.

- Insertion : Sources enquête OREF Grand Est 2019
- Peu de variabilité sur les 4 dernières années.
- 100 % des jeunes diplômés sont présents sur le marché de l'emploi.

B. Perspectives de poursuite d'études pour l'infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat

De multiples possibilités de poursuivre un cursus professionnel et universitaire s'offrent à un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat :

- formation de cadre de santé
- diplôme d'Université Prévention des Infections Nosocomiales (Université de Strasbourg)
- master en management de la qualité (Université de Strasbourg)
- master en sciences de l'éducation (Université de Strasbourg)
- master en pédagogie des sciences de la santé (Université de Strasbourg)
- doctorats (à développer en sciences infirmières)

SOMMAIRE DES ANNEXES

1. Textes de formation
2. Ensemble des partenaires
3. Certification QUALIOPi
4. Rapport d'audit de surveillance de janvier 2023- Référentiel QUALIOPi
5. Nomination Mme la Professeure OLLAND
6. Autorisation des instituts et écoles de formation (Articles R4383-2 à R4383-3)
7. Agrément du Directeur de l'IFIBO
8. Activités figurant au référentiel
9. Compétences figurant au référentiel
10. Blocs de compétences, compétences et unités d'enseignement
11. Flyer sur l'apprentissage d'étudiant infirmier de bloc opératoire
12. Binômes universitaire / équipe pédagogique de l'IFIBO
13. Maquette Convention de stage de l'IFIBO
14. Rôle des différents acteurs de la formation clinique
15. Liste des professionnels en qualité d'intervenant
16. Fiches UE

17. L'étudiant Ibode en situation de handicap

ANNEXE 1

Textes de formation

Décret n° 2022-732 du 27 avril 2022 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et à l'attribution du grade de Master

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045696601>

Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045696964>

ANNEXE 2

Ensemble des partenaires de l'IFIBO

- Région Grand Est (en charge de valider le capacitaire d'accueil des étudiants, l'agrément du Directeur et de l'institut, diverses conventions...)
- ARS Grand Est (en supervision de la sélection, de la date de rentrée, de la qualité pédagogique, des conventions, de la mobilisation des apprenants en santé, de la présidence de l'ICOGI ...)
- GCS IFPAPS (conventionnement, ...)
- Hôpitaux Civils de Colmar, établissement support de l'IFIBO
- IRCAD de Strasbourg, Institut de Recherche sur les Cancers de l'Appareil Digestif (accueil des étudiants sur site pour la présentation de techniques innovantes)
- Société APPLIED, qui anime un atelier de simulation et présente du matériel de laparoscopie
- Société MEDTRONIC sur le site de l'IRCAD dans le cadre de la mise en œuvre d'une journée de simulation
- Société ZIMMER BIOMET d'Etupes accueillant les étudiants pour visite du site de production et plateforme de gestion des auxiliaires en prêt et dépôt
- Société ETHICON Société permettant la manipulation des pinces à sutures mécaniques
- Société ANKLIN (Suisse) sur les endoscopies rigides
- Société HARTMANN qui participe aux apports sur les thérapies par pression négative
- Société STRYKER qui illustre les apports sur la gestion des fluides, les énergies, les moteurs chirurgicaux, les enclouages des os longs
- Laboratoire CLARIANCE qui permet une assistance logistique pour la tenue d'un work shop de chirurgie du rachis
- Société ALCON, qui présente le phacoémulsificateur dans le cadre de l'enseignement sur la chirurgie ophtalmologique
- Société BOSTON SCIENTIFIC, qui présente le laser chirurgical
- Société ERBE qui participe aux séquences pédagogiques sur la gestion des bistouris électriques
- Société BAXTER qui illustre les apports sur les colles biologiques
- Lycée Jean Rostand de Strasbourg : intervention de l'équipe pédagogique de l'IFIBO à l'Ecole de manipulateur en radiologie pour informer les futurs manipulateurs en radiologie intervenant en bloc opératoire dans leur domaine de compétences.

ANNEXE 3

Certificat de conformité au Référentiel National QUALIOP1

N° 2021/93677.1

AFNOR Certification certifie que l'organisme :
AFNOR Certification certifies that the company:

CENTRE HOSPITALIER L. PASTEUR

N° de déclaration d'activité : 4268P001568

pour les activités suivantes :
for the following activities:

REALISATION DE PRESTATIONS DE :
- ACTIONS DE FORMATION

sur le(s) site(s) suivant(s) :
on the following location(s):

39 AVENUE DE LA LIBERTE FR - 68024 COLMAR CEDEX

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

- Le décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, mentionné à l'article L.6316-3 du code du travail
- l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail
- l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs
- le décret n°2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle
- le programme de certification AFNOR Certification - CERTI A 1814

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-08-04

Jusqu'au
Until

2024-08-03



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme.
The electronic certificate only, available at www.afnor.org, stands in real-time that the company is certified.
Accréditation COFRAC n° 5-0030, Certification de Produits et Services. Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 5-0030, Products and Services Certification. Scope available on www.cofrac.fr.
AFNOR Certification est une marque déposée. AFNOR Certification is a registered trademark. CERTIF 16153 07/2020

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 078 002 RCS Boulogny - www.afnor.org

afnor
CERTIFICATION

ANNEXE 4

Extrait du Rapport d'audit de surveillance de janvier 2023

Rapport d'audit Référentiel National Qualité - Qualiopi

Date d'audit : 15/01/2023 et 06/01/2023	Nom du prestataire: HOPITAUX CIVILS COLMAR	Auditeur : Virginie Savio
Date prévisionnelle prochain audit: 15/07/24	Numéro d'affaire : 4205755	Organisation de l'audit : A distance

Domaine d'application (catégorie(s) d'actions) Actions de formation - L. 6313-1 - 1*	Audit Surveillance
------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

Recommandation
(qui ne partage pas de frais finaux)

Favorable

NC(s) majeure(s) non levées	En fin d'audit	Après analyse par l'auditeur des propositions d'actions
0	0	0
NC(s) mineure(s) non levées	0	0

Toute transmission à un tiers, toute reproduction intégrale ou partielle, faite en dehors d'une autorisation expresse d'AFNOR Certification ou de ses ayants cause, est illicite.

ANNEXE 5

Courrier de nomination du Responsable scientifique par l'UNISTRA



Le Doyen de la Faculté de Médecine à
Mme le Pr Anne OLLAND

Jean Sibilia
Doyen

Strasbourg, le 18/10/2022

Geoffroy Steegmann
Responsable
Administratif

Réf. : JS/CK-N°2022-10
Objet:Instituts de formation paramédicaux

Céline KIEFFER
Assistante
Tél : +33 (0)3 88 85 34 98
Port : +33 (0)6 88 96 02 45
c.celine.kieffer@unistra.fr

NOMINATION

Vu l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et à l'attribution du grade Master,

En tant que professeur des universités-praticien hospitalier, vous avez été nommée en qualité de Responsable Scientifique de L'Ecole Régionale d'Infirmiers de Bloc Opératoire (IFIBODE) de Colmar par le président d'université, après avis du directeur de l'UFR de médecine, et de ce fait membre de son instance compétente concernée.

Je vous prie de recevoir, Madame Olland, mes meilleures salutations.

Le Doyen
Professeur Jean SIBILIA

Faculté de médecine
Secrétariat Général
4, rue Kirschleger
F-67085 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 88 85 34 98
Med.unistra.fr

République Française

LE 10 SEP. 2021



Le Président

DPR n° 248-2021

DFOE FSS 465-21 FH/RM

Arrêté portant renouvellement d'autorisation d'ouverture de l'Ecole d'Infirmier de Bloc (EIBO) – Hôpitaux Civils de Colmar

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

- Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L4383-3, R4383-2 et R4383-3,
- Vu** le décret n° 2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé,
- Vu** l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier, **infirmier de bloc opératoire**, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire d'analyses biomédicales, cadre de santé et aux agréments de leur directeur, publié au B.O. Santé – Protection sociale – Solidarités n° 2009/7 du 15 août 2009,
- Vu** l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste,
- Vu** l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique,
- Vu** l'avis favorable de l'ARS du 20 juillet 2021,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} – Cadre juridique (rappel des conditions d'autorisation) :

En vertu de l'article L4383-3 du Code de la santé publique, le Président du Conseil Régional est compétent pour délivrer les autorisations des instituts ou écoles préparant aux professions paramédicales, après avis du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.

Toute demande de renouvellement ou de première attribution d'autorisation est appréciée au vu des critères suivants :

Région Grand Est

Siège de la Région - 1 place Adrien Zeller
BP 91006 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 66 67

Hôtel de Région - 5 rue de Jéricho
CS70441 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31

Hôtel de Région - place Gabriel Hocquard
CS 81004 - 57036 Metz Cedex 01
Tél. 03 87 39 60 00

1. Conditions d'organisation pédagogique et administrative :

- > qualification du directeur de l'école (cf arrêté du 10 juin 2021 susvisé) ;
- > adéquation, en nombre et qualité, de l'équipe pédagogique (formateurs permanents) ainsi que des personnels administratifs et techniques à la formation dispensée (cf arrêté du 10 juin 2021 susvisé) ;
- > existence d'un projet pédagogique, établi conformément aux prescriptions de l'arrêté du 10 juin 2021 susvisé ;
- > organisation satisfaisant l'articulation entre les enseignements théoriques et les stages cliniques ;
- > disposition de locaux et de matériels techniques, informatiques et pédagogiques, adaptés à l'enseignement, au diplôme préparé ainsi qu'au nombre d'élèves accueillis en formation. Adaptation de la capacité d'accueil envisagée par l'établissement de formation.

2. Cohérence du projet pédagogique avec les besoins de formation appréciés par la Région :

Ces besoins de formation - en particulier pour ce qui relève de la localisation des sites de formation et de leur capacité d'accueil - sont définis à travers :

- > le schéma régional des formations sanitaires et sociales actualisé ;
- > le Programme Régional de Formation (PRF), élaboré annuellement ;
- > la disponibilité en nombre suffisant et la qualité des terrains de stage.

3. Considérations financières :

Seront examinés :

- > la structure et l'équilibre du budget prévisionnel ;
- > le coût de revient de la formation ;
- > la participation financière demandée aux organismes financeurs ;
- > la participation financière à la charge des élèves.

Article 2 – Objet de l'autorisation :

Par application des dispositions de l'article 1^{er} du présent arrêté, l'Ecole d'Infirmier de Bloc Opérateur (EIBO), sise Rue du Docteur Paul Betz 68000 COLMAR Cedex, et gérée par les **Hôpitaux Civils de Colmar**, est autorisée à dispenser la formation préparant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.

Le nombre maximum d'élèves que l'EIBO est autorisée à accueillir chaque année par session de formation, est fixé à **40**.

La capacité d'accueil précitée fait l'objet d'une délibération annuelle par le Conseil régional en fonction des besoins spécifiques régionaux de formation en infirmier de bloc opératoire.

Article 3 – Durée de l'autorisation :

Conformément à l'article R4383-2 du code de la santé publique, la présente autorisation est délivrée **pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2021**.

La reconduction, non tacite, sera étudiée après réexamen du respect des conditions légales et réglementaires requises et après réévaluation des besoins en personnel infirmier de bloc opératoire sur le territoire régional.

Notifié le

DOFE FSS 117-20 FH/RM

Arrêté modificatif de l'arrêté du 9 février 2017 portant agrément de Madame Myriam PLAISANCE-LAMY, Directrice des instituts de formations des professions paramédicales des Hôpitaux Civils de Colmar (*formations en soins infirmiers, aide-soignant et infirmier de bloc opératoire*) et du Groupe Hospitalier Sélestat-Obernai (*formations en soins infirmiers et aide-soignant*)

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

- Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L4383-3, R4383-2 et R4383-3,
- Vu** le décret n° 2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé,
- Vu** l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'**infirmier, infirmier de bloc opératoire**, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, **aide-soignant**, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire d'analyses biomédicales, cadre de santé et aux agréments de leur directeur, publié au B.O. Santé - Protection sociale - Solidarités n°2009/7 du 15 août 2009,
- Vu** l'arrêté du 9 février 2017 portant agrément de directrice des instituts de formations des professions paramédicales des Hôpitaux Civils de Colmar (*formations en soins infirmiers, aide-soignant et infirmier de bloc opératoire*) et du Groupe Hospitalier Sélestat-Obernai (*formations en soins infirmiers et aide-soignant*).
- Vu** le courrier du 28 février 2020 de la Direction des Hôpitaux Civils de Colmar portant demande d'agrément de directrice sur les formations en soins infirmiers, aide-soignant et infirmier de bloc opératoire,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Objet :

Le présent arrêté a pour objet de modifier l'article 2 de l'arrêté du 9 février 2017 comme suit :

Article 2 :

Par application des dispositions de l'article 1^{er} du présent arrêté, Madame Myriam PLAISANCE-LAMY, née le 8 juin 1970 à Colmar, est agréée pour exercer les fonctions de Directrice des instituts de formations des professions paramédicales des Hôpitaux Civils de Colmar sur les formations en soins infirmiers, aide-soignant et infirmier de bloc opératoire.

Article 2 – Exécution du présent arrêté :

Les autres dispositions de l'arrêté du 9 février 2017 susvisé restent inchangées.

Le Directeur Général des Services de la Région Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,

- certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié au représentant légal de
l'établissement le :
(qualité, date et signature)

Signé par : Claire COUDY
Date : 25/03/2020
Qualité : Directrice Générale
Adjointe

ANNEXE 8

Activités extraites du référentiel d'activité (Annexe I de l'arrêté du 27 avril 2022)

1. Réalisation d'activités de prévention et de soins en lien avec des actes et activités invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique
2. Réalisation de techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes et d'activités invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique
3. Organisation et coordination des activités de soins liées au processus peropératoire
4. Gestion d'équipements, de dispositifs médicaux et de produits dans les secteurs interventionnels et associés
5. Elaboration et mise en œuvre d'une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et associés
6. Mise en œuvre et contrôle des mesures d'hygiène dans les secteurs interventionnels et associés
7. Formation et information des équipes pluridisciplinaires et des apprenants dans les secteurs interventionnels et associés
8. Réalisation de travaux de veille professionnelle et de recherche, conception et conduite de démarches d'amélioration des pratiques

ANNEXE 9

Compétences extraites du référentiel de compétences (Annexe II de l'arrêté du 27 avril 2022)

1 - Connaître et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique

2 - Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques

3 - Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne

4- Organiser et coordonner les activités de soins infirmiers liées au processus péri-opératoire

5 - Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés

6 - Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés

7 - Former et informer les professionnels et les apprenants

8 - Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques

9 - Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaire

ANNEXE 10

Blocs de compétences – Compétences – Unités d’Enseignement

Blocs de compétences	Compétences	Unités d’enseignement
Bloc 1 -Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	1 - Connaitre et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	UE Sciences infirmières et bloc opératoire
	2 - Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques	UE Sciences médico-chirurgicales
Bloc 2 - Mise en œuvre des techniques complexes d’assistance chirurgicale au cours d’actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	3 - Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d’assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne	UE Techniques complexes d’assistance chirurgicale
Bloc 3 - Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs opératoires, interventionnels et associés	4.- Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire	UE Coordination des activités de soins liées aux processus péri-opératoire, pré, per et post-opératoire
	5 - Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs opératoires, interventionnels et associés	UE Prévention et gestion des risques
6 - Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs opératoires, interventionnels et associés		
Bloc 4 - Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	7 - Former et informer les professionnels et les personnes en formation	UE Formation, tutorat et développement des compétences
Bloc 5 - Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d’amélioration des pratiques	8 - Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques	UE Recherche
		UE Langue vivante
		UE Mémoire
	9 - Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires	UE Analyse de pratique professionnelles
		UE optionnelle
		UE stages



SCAN ME



- # JE SUIS EN ÉCOLE D'IBODE ET J'AI MOINS DE 30 ANS*
- # J'ALLIE FORMATION DIPLÔMANTE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE
- # JE SUIS RÉMUNÉRÉ.E
- # MA FORMATION EST PRISE EN CHARGE

INTÉRESSÉ.E ?
RETROUVEZ-NOUS
SUR LE SITE :
santestcfa.fr

*OU DISPOSANT D'UNE RQTH.

L'APPRENTISSAGE JE DEVIENS
**INFIRMIER.ÈRE
BLOC OPÉRATOIRE**

L'APPRENTISSAGE
by *santest*



AVEC L'APPRENTISSAGE JE DEVIENS
**INFIRMIER.ÈRE
BLOC OPÉRATOIRE**

POURQUOI CE MÉTIER PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE ?

DES AVANTAGES NON NÉGLIGEABLES !

- Vous pourrez associer **théorie et pratique** sur le terrain dès le début de votre formation.
- Vous serez **plus compétitif.ve** sur le marché du travail et doté.e d'une **expérience reconnue**.
- Vous serez **rémunéré.e** pendant votre formation.
- Vous vivrez une **expérience valorisante et qualifiante** au sein d'une équipe de professionnels.
- Votre formation sera financée.

VOUS N'AVEZ PAS TROUVÉ
D'EMPLOYEUR ?

Pas de soucis,
SANTEST vous accompagne également dans la recherche d'un employeur !

QUELLES CONDITIONS ?

POUR DEVENIR APPRENTI.E INFIRMIER.ÈRE BLOC OPÉRATOIRE, IL FAUT ÊTRE VOLONTAIRE ET MOTIVÉ.E MAIS AUSSI :



Être agé.e de moins de 30 ans*.
*ou disposant d'une RQTH.



Être ADMIS.E au sein d'une école d'infirmier.ère de **bloc opératoire** partenaire.

INTÉRESSÉ.E ?
RETROUVEZ-NOUS
SUR LE SITE :
santestcfa.fr

4, rue Monseigneur Thouvenin - 54000 NANCY
T. 03 83 41 62 70 - contact@santestcfa.fr



santest
AU SERVICE DE LA FORMATION
DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

ANNEXE 12

Binômes universitaires / équipe pédagogique de l'IFIBO

Domaines	Référent universitaire ¹⁰	Référents de l'IFIBO ¹¹	ECTS
UE Sciences Infirmières et bloc opératoire	Pr. Philippe ADAM	Sandra FISCHER	5
UE Sciences Médico-chirurgicales	Pr. François BONNOMET	Marie FROESCH	16
UE Techniques complexes d'assistance chirurgicales	Pr. Isabelle TALON	Nathalie BONFILL	7
UE Coordination des activités de soins liés au processus péri, pré per et post-opératoire	Stéphanie GREDER	Sandra FISCHER	5
UE Gestion et prévention des risques	Sandrine LEFORT	Nathalie BONFILL	14
UE Formation, tutorat et développement de compétences	Bénédicte BERNARD	Nathalie BONFILL	3
UE Recherche	Pr. Anne OLLAND	Marie FROESCH	8
UE Langue vivante Anglais			4
UE Mémoire			6
UE Analyses de pratiques professionnelles	Stéphanie GREDER	Sandra FISCHER	4
UE Optionnelle	Pr Anne OLLAND	Equipe pédagogique	1
TOTAL			73

¹⁰ Référent universitaire : Validation de la référence par le Responsable scientifique

¹¹ Référent IFIBO : Responsable de filière et Formateur permanent diplômé IBO et titulaire d'un master 2 dans le domaine de la santé ou sciences de l'éducation



Institut de formation des infirmiers de bloc opératoire

Centre de formation des professions paramédicales

Hôpitaux Civils de Colmar

68024 COLMAR CEDEX

Tél : 03 89 12 46 50

courriel : secibode.ecoles@ch-colmar.fr

CONVENTION DE STAGE
Scolarité 20../20..

Vu l'autorisation de fonctionnement délivrée par le Président du Conseil Régional le 28 septembre 2015

Vu l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire

Vu l'article L3131-1 du Code du Travail modifié par la Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 (article 8)

Vu l'arrêté de renouvellement d'autorisation DRP 248-2021 en date du 31/08/2021 concernant la période du 01/09/2021 au 01/09/2026

La présente convention de stage règle les rapports entre :

➤ **d'une part,**

le représentant légal de l'institut de formation des infirmiers de bloc opératoire (IFIBO) des Hôpitaux Civils de Colmar, Madame Myriam PLAISANCE, Directeur de Soins

➤ **d'autre part,**

....., Directeur

➤ **et l'(les) étudiants(s) en formation à l'IFIBO des Hôpitaux Civils de Colmar**

Nom et Prénom

Spécialité

Période

La convention est signée entre l'établissement d'accueil, l'IFIBO et le ou les stagiaire(s) nommé(e)s ci-dessus ou dans un tableau annexe joint à la présente convention.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention règle le déroulement des stages accomplis par les étudiants de l'IFIBO des Hôpitaux Civils de Colmar, pendant leurs 4 semestres.

Article 2 : Modalités de transmission des noms des stagiaires

Le directeur de l'IFIBO s'engage à transmettre au directeur de l'établissement qui accueille les étudiants infirmiers de bloc opératoire en stage la liste exacte des étudiants s'y rendant et les périodes concernées.

Cet envoi est complété par un courrier de confirmation adressé au cadre du bloc opératoire concerné, au plus tard un mois avant l'arrivée d'un ou de plusieurs stagiaires.

Article 3 : Place de la formation clinique dans le dispositif de formation

L'article 1 du titre 1 de l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire dispose que : « Le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire s'acquiert par la validation, en formation théorique et pratique et en milieu professionnel, des cinq blocs de compétences définis dans le référentiel de compétences (...) ».

L'article 20 stipule : « La formation en milieu professionnel comprend 47 semaines de stage à réaliser en milieu professionnel. »

Article 4 : Objectifs de stage

Les objectifs de stage tiennent compte à la fois des ressources du stage, des besoins des stagiaires en rapport avec leur progression dans leur cursus de formation et des demandes individuelles des étudiants infirmiers de bloc opératoire. Les objectifs de l'étudiant sont formalisés par écrit et présentés au tuteur nommé, qui les valide.

Les objectifs de stage sont négociés avec le lieu de stage à partir des ressources de celui-ci. Les objectifs définitifs sont notifiés sur le support d'évaluation de stage.

Pour mieux comprendre le parcours des personnes soignées et insérer le stage dans un contexte environnemental, l'étudiant peut se rendre quelques jours sur d'autres lieux, rencontrer des personnes ressources ou visiter des sites professionnels. Toutes ces modifications durant le stage donnent lieu à une demande préalable à l'IFIBO et à une traçabilité.

Article 5 : Evaluation des compétences en stage

L'évaluation prend en compte le niveau de formation de l'étudiant, sa progression et ses acquis. La feuille d'évaluation permet de mesurer la progression de l'étudiant et son degré d'acquisition des compétences à partir de critères précis, conformément au référentiel de compétences.

En cas de difficultés d'apprentissage rencontrées au cours du stage, un ou plusieurs bilans sont préconisés. L'étudiant doit être informé des axes d'amélioration à entreprendre. L'IFIBO doit être averti par le Maître de stage ou le tuteur en cas de difficultés persistantes.

Le maître de stage ou le tuteur s'engagent à transmettre dans la semaine qui suit la fin du stage et par courrier les documents originaux suivants :

- l'évaluation de l'acquisition des compétences
- les horaires réels en stage
- la traçabilité des activités réalisées.

Il conserve une copie de ces documents au sein du service.

Article 6 : Mesures sanitaires et équipements de protection

L'établissement d'accueil s'engage à mettre à disposition les équipements de protection individuelle adaptés à la situation sanitaire et au regard des pratiques dispensées.

Article 7 : Assiduité et absences

La présence en stage est obligatoire.

En fonction de sa typologie, le stage peut durer d'une à six semaines.

Les secteurs concernés sont : chirurgie conventionnelle, chirurgie endoscopique, chirurgie en radiologie interventionnelle, stérilisation, hygiène.

Les stages s'effectuent sur la base de 35 heures par semaine, du lundi au vendredi. Les horaires varient en fonction des lieux d'accueil et des modalités d'apprentissage. Ils sont définis par le maître de stage, à raison de 7 à 9 heures par jour, dans une plage horaire comprise entre 6 heures et 20 heures.

L'étudiant est tenu d'effectuer au minimum quatre jours de stage par semaine.

Tout cas de figure faisant exception à ces règles doit être étudié au cas par cas avec l'IFIBO.

L'amplitude des horaires de stage doit respecter la réglementation en vigueur, notamment le repos de 11 heures consécutives entre deux jours de stage.

La réglementation du travail prévoit une pause de 20 minutes à partir de 6 heures consécutives de travail. Le temps de repas pris par l'étudiant n'est pas inclus dans le temps de stage.

L'attestation des horaires effectués en stage est renseignée par l'étudiant, puis complétée et signée par le maître de stage en fin de stage. Le cachet du service y est apposé.

En cas d'absence en stage, l'étudiant est tenu de prévenir le maître de stage et le secrétariat de l'IFIBO le jour même. En cas de force majeure, c'est l'IFIBO qui préviendra le maître de stage de l'absence de l'étudiant.

Les modalités éventuelles de rattrapage seront fixées par l'IFIBO en concertation avec le maître de stage.

Article 8 : Statut du stagiaire

Les étudiants stagiaires, pendant la durée de leur stage, demeurent étudiants de l'IFIBO des Hôpitaux Civils de Colmar mais sont placés sous l'autorité des responsables de l'établissement d'accueil.

Les frais occasionnés pour l'hébergement éventuel et les repas restent à la charge des étudiants qui pourront bénéficier des repas au tarif habituellement pratiqué pour le personnel.

Ils ne peuvent en aucun cas remplacer le personnel en fonction et ne percevront aucune rémunération.

Article 9 : Responsabilité et engagements mutuels

Pour les stages de chirurgie, le cadre de santé du bloc opératoire ou son remplaçant est nommé maître de stage.

L'établissement accueillant des étudiants infirmiers de bloc opératoire s'engage à ce qu'ils soient encadrés par des infirmiers de bloc opératoire diplômés d'Etat.

Pour les stages en secteurs associés (chirurgie endoscopique, radiologie interventionnelle, stérilisation, hygiène), le cadre de santé du service ou son remplaçant est nommé maître de stage.

Durant le stage, les étudiants sont soumis au règlement en vigueur dans l'établissement et sont tenus aux mêmes obligations que le personnel, notamment au secret et à la discrétion professionnelle. La non observance de ces règles entraînera des mesures disciplinaires.

Les acteurs de l'encadrement s'engagent à ne faire exécuter par chaque étudiant que les activités qui concourent à sa formation professionnelle.

Tout événement indésirable impliquant l'étudiant doit être immédiatement signalé par celui-ci au maître de stage et à la direction de l'IFIBO et doit donner lieu à la rédaction d'un rapport circonstancié.

Article 10 : Assurances

Pour les soins en rapport avec les risques maladie, maladie professionnelle et accident du travail, les étudiants sont couverts par leur Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Les étudiants sont couverts par une assurance responsabilité civile durant les périodes de stage. Cette police est souscrite par les Hôpitaux Civils de Colmar. Cette assurance garantit la responsabilité civile susceptible d'être engagée en raison de dommages causés à des tiers par le fait des étudiants lors de leur présence en stage ou dans le cadre d'activités liées à celui-ci. L'étudiant souscrit à titre individuel une assurance responsabilité civile professionnelle pour les dommages causés aux tiers relevant d'une faute détachable du service.

L'étudiant s'engage à prévenir l'IFIBO :

- en cas d'accident dont il est victime, soit au cours du stage, soit au cours du trajet
- en cas d'événement susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux.

Le maître de stage s'engage si nécessaire dans ces deux cas à faire parvenir le plus rapidement possible toutes les indications utiles à l'IFIBO.

Les formalités administratives doivent parvenir à l'IFIBO dans les 48h.

Article 11 : Suivi médical - Vaccinations

Les étudiants sont en règle avec les vaccinations obligatoires conformément à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Tout événement (maladies à déclaration obligatoire et/ou épidémies) nécessitant un suivi médical ou la mise en œuvre de dispositions particulières fait l'objet d'un signalement par l'étudiant et/ou le maître de stage à l'IFIBO dans les plus brefs délais.

Article 12 : Discipline

L'étudiant s'engage à respecter les droits de la personne, notamment le consentement, la dignité et le secret professionnel conformément à la déontologie infirmière.

Il s'engage à respecter le Règlement Intérieur de l'établissement d'accueil, notamment l'obligation de discrétion et de secret professionnels.

Pour tout manquement éventuel de l'étudiant ou des actes incompatibles avec la sécurité du patient, l'établissement informe le responsable pédagogique de l'IFIBO et fournit un rapport écrit comportant les éléments circonstanciés et factuels. La sanction disciplinaire relève de la décision du Directeur de l'IFIBO.

Le Directeur de l'Etablissement d'accueil se réserve le droit de mettre fin au stage, après avoir prévenu le Directeur de l'IFIBO, si le comportement du stagiaire est jugé comme étant de nature à nuire au bon fonctionnement de l'établissement ou à la sécurité des patients.

Un rapport motivé doit être adressé dans les 48 heures au Directeur de l'IFIBO. L'expéditeur devra s'assurer de la réception du rapport par celui-ci.

L'établissement de formation décline toute responsabilité en cas de non-respect par le personnel d'accueil des obligations réglementaires, légales et déontologiques.

Article 13 : Validité de la convention

La présente convention est conclue pour la durée des stages.

L'établissement d'accueil s'engage à diffuser la présente convention auprès des services accueillant les stagiaires.

La convention est, en outre, visée par l'étudiant et un exemplaire lui est remis avant le premier stage de la formation.

Article 14 : Avenant

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant qui sera porté à la connaissance des parties concernées.

Article 15 : Résiliation

En cas de non-respect de l'une des clauses du présent contrat, il peut être mis fin à la convention par l'une des parties présentes au contrat. La convention sera alors dénoncée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quarante-huit heures suivant le non-respect d'une clause.

**Le Directeur des Hôpitaux Civils
Pour le Directeur et par délégation,
Le Directeur chargé du Centre
de Formation - IFIBO**

Madame Myriam PLAISANCE

Date :

Signature :

**Le Directeur de
l'Etablissement d'accueil**

M

Date :

Signature et tampon précédés
de la mention « Lu et approuvé »

L'(les) étudiants(s) en formation à l'IFIBO :

MAITRE DE STAGE / MAITRE D'APPRENTISSAGE

est responsable de l'organisation de la (ou des) période(s) en milieu professionnel, en lien avec l'institut ou le CFA, et de l'encadrement de l'apprenant

- Accueille et intègre l'apprenant
- Organise la formation pratique de l'apprenant au sein de l'équipe en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- Assure le suivi de la formation pratique et règle les difficultés éventuelles
- Assure la liaison avec l'institut de formation.

TUTEUR

est responsable de l'encadrement pédagogique de l'apprenant lors de sa période de stage en milieu professionnel

- Organise et assure le suivi de la formation pratique de l'apprenant en lien avec les éléments du référentiel de compétences
 - Guide l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étape réguliers
- Evalue la progression de l'apprenant durant la période et l'aide à s'autoévaluer
 - Evalue l'acquisition des compétences en fin de période
 - Communique avec l'institut de formation

ROLE DE L'APPRENANT

- Prépare les périodes en milieu professionnel en proposant des objectifs précis en lien avec le formateur référent et le tuteur.
- Construit progressivement ses compétences en interaction avec le Maître de stage / Maître d'apprentissage, le tuteur, les professionnels de proximité et les formateurs en institut de formation
- S'entraîne à la réflexion et à l'analyse de sa pratique
- S'implique dans la résolution des situations rencontrées
- Participe à l'analyse de sa progression

PROFESSIONNEL DE PROXIMITE

encadre l'apprenant pour la réalisation des activités sur le terrain

- Explique, expose, mène des activités en duo et permet progressivement l'étudiant de mener des activités en autonomie
- Guide, indique ce qui est conforme aux bonnes pratiques et ce qui doit être amélioré
- Explicite les risques : réglementation, sécurité...

FORMATEUR EN INSTITUT DE FORMATION

assure le suivi de l'apprenant au sein de l'établissement de formation

- Organise, supervise et encadre la formation de l'apprenant, en lien avec les éléments du référentiel de compétences
 - Guide l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étape réguliers
 - Fixe des objectifs de progression
- Communique avec le Maître de stage / Maître d'apprentissage et le tuteur afin de suivre la progression de l'apprenant lors des périodes de stage
 - Régule les difficultés éventuelles

ANNEXE 15**Liste des professionnels en qualité d'intervenants (semestre 1)**

Nom et fonction	Etablissements	Fonction	Volume horaire dispensé
ABADIE Cécile	HCC ¹²	IDE Hygiéniste	10
ADAM Philippe	HUS ¹³	PU-PH Chirurgien	6
ADDEO Pietro	HUS	PH Chirurgien	3
ANTONI Maxime		Chirurgien libéral	3
ASSEMIAN Emilie	HUS	Ibode	3
BARDET Céline	Cabinet d'orthopédie - Mulhouse	Ibode	2
BIENTZ Audrey	GHRMSA ¹⁴	Ibode	3
BOCHATON-PELUS Christel	HCC	PH hygiéniste	9
BONNOMET François	HUS	PU-PH Chirurgien	3
DAVID Patrice	HCC	PH Chirurgien	5
DIBLING Rachel	HCC	IDE stomathérapeute	1,5
EHLINGER Matthieu	HUS	PU-PH Chirurgien	10
GOLLING Anne Catherine	Hôpital Schweitzer	Ibode référente	10
GOROSTIS Sophie	HCC	IDE urgences	4
GOUZOU Stéphanie	HUS	PH Chirurgien	3
HELLER Rémy	HCC	PH Hygiéniste	8
HERQUE Anne	HCC	IDE Hygiéniste	10
HESS Pascal	HCC	Cadre de santé formateur Ifsi	3

¹² Hôpitaux Civils de Colmar

¹³ Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

¹⁴ Groupement Hospitaliser Régional de Mulhouse et Sud Alsace

HUBER Lisa	HUS	Ibode	3
HUEN Marilyne	HCC	Documentaliste	4
JOCHAULT-RITZ Sandy	HCC	PH chirurgienne	2
KELLER Philippe	HCC	PH Chirurgien	9
KIRSCHHOFFER Sandra	Diaconat Roosevelt Mulhouse	Ibode	3
KLINKLIN Delphine	HCC	IDE Hygiéniste	6
KUTNAHORSKY Richard	HCC	PH Chirurgien	4
LAMBERT Véronique	HCC	IDE urgences	3
LEDERMANN Maxime	HCC	Ibode	2
MAC GOWN Fiona		Professeure d'anglais	12
Julien MASTROCCICO	HCC	IDE urgences	3
MESLI Yannis	Strasbourg	Chirurgien libéral	3
NICOLAE Mirema	HCC	PH Chirurgien	2
NIGLIS Lucas	HUS	PH Chirurgien	6
PERRIN Bénédicte	HCC	Physicien médical	4
PLASTARAS Laurianne	HCC	Praticien Hospitalier Médecin	2
ROBIAL Nicolas	HCC	PH Chirurgien	2,5
ROHR Serge	HUS	PU-PH Chirurgien	3
RONCALEZ Daniel	HCC	PH Pharmacien	15
SCHATZ Laurence	GHRMSA	IDE Hygiéniste	2
SCHMITT - PASCUAL Céline	HCC	Ibode	3
SCHOLLER Julie	HUS	PH Pharmacien	3
SCHWARTZ Claude	Saint-Louis	Chirurgien libéral	5
STEIB Jean-Paul		PU-PH Chirurgien retraité	3

STEINMETZ Jean-Philippe	HUS	PH	3
TAGLANG Gilbert		Chirurgien retraité	7
TALEB Chihab	Mulhouse	Chirurgien libéral	2
VALERO Emma	GHRMSA	PH Chirurgien	3
VIX Michel	HUS	PH Chirurgien	2

ANNEXE 16

Fiches UE (Extrait de l'annexe III de l'arrêté du 27 avril 2022)

Bloc 1 - Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique

Unités d'enseignement : SCIENCES INFIRMIERES ET BLOC OPERATOIRE	
Semestre : 1,2 Compétence : 1 ECTS : 5	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none">- Approfondir les fondements de l'exercice infirmier à travers l'apprentissage des concepts, modèles et théories en sciences infirmières- Approfondir l'épistémologie et les analyses critiques des sciences infirmières- Approfondir la relation thérapeutique- Identifier les besoins psychologiques spécifiques de la personne opérée en péri-opératoire (3)- Identifier les besoins relationnels spécifiques d'une personne et de ses proches dans un contexte chirurgical et utiliser des techniques de communication adaptées- Appréhender les dimensions psychosociologiques de la douleur de la personne soignée, notamment lors de soins invasifs et en secteurs interventionnels	
Éléments de contenu : <ul style="list-style-type: none">- Raisonnement et démarche clinique- Santé et soins infirmiers : concepts centraux- Anthropologie : représentations du bloc opératoire, atteinte chirurgicale du corps, impact des croyances et des cultures,- Psychologie de : la douleur, du stress, de la souffrance, de la peur- Psychologie, sociologie et anthropologie de la mort- Répercussions psychosociologiques de l'intervention chirurgicale sur la personne opérée : chirurgie conventionnelle et ambulatoire- Communication adaptée à la personne opérée (culture, âge, handicap, et types d'intervention...)- Techniques de communication en univers fermé et à hauts risques	
Intervenants : <ul style="list-style-type: none">- Universitaires- Professionnels IBODE des spécialités concernées	
Recommandations pédagogiques : Utiliser la réflexivité (retours d'expériences cliniques, analyse de situations rencontrées...).Certains contenus peuvent être mutualisés avec d'autres	Mode d'évaluation : <ul style="list-style-type: none">- Travail individuel écrit ou oral d'analyse d'une situation clinique- Mise en situation simulée

formations.	Critères d'évaluation : - Pertinence de l'analyse et du questionnement en lien avec les concepts - Argumentation des techniques de communication retenues
-------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(3) Processus de prise en charge spécifique d'un opéré, de l'indication opératoire à son retour à domicile.

Unités d'enseignement : SCIENCES MEDICO-CHIRURGICALES
Semestre : 1,2 ,3 Compétence : 2 ECTS : 16
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assimiler la terminologie liée à l'anatomie chirurgicale en lien avec la technique chirurgicale - Décrire la relation entre la morphologie, la topographie d'un organe et sa fonction - Identifier les repères anatomiques liés à l'acte chirurgical et à l'imagerie médicale - Identifier l'anatomie topographique en lien avec le geste chirurgical - Expliquer la physiologie de la peau et de la cicatrisation - Expliquer la physiologie de l'hémostase - Sélectionner les méthodes d'hémostase en fonction du saignement - Différencier les différents types d'hémostatiques - Identifier les répercussions physiologiques liées aux actes opératoires - Connaître les principales voies d'abord chirurgicales - Décrire les différents temps des techniques opératoires principales en chirurgie abdominale et vasculaire, en obstétrique, en chirurgie gynécologique, en sénologie, en chirurgie urologique, en chirurgie ostéo articulaire, en chirurgie « tête et cou » et en chirurgie cardio-thoracique (y compris en chirurgie assistée, vidéo-chirurgie, microchirurgie, robotique, navigation...) - Identifier les risques liés aux installations opératoires spécifiques du patient - Expliciter les risques liés à ces techniques et les hiérarchiser - Intégrer les connaissances nécessaires à la compréhension du déroulement des interventions chirurgicales abdominales et vasculaires, en obstétrique, chirurgie gynécologique, en sénologie, en chirurgie urologique, en chirurgie ostéo articulaire, en chirurgie « tête et cou » et en chirurgie cardio-thoracique y compris carcinologique - Identifier les situations d'urgence et expliquer les conduites à tenir pour les gérer - Expliciter les risques et dangers de l'administration médicamenteuse au bloc opératoire et dans les secteurs interventionnels - Comprendre les contraintes liées à l'environnement anesthésique et aux différents types d'anesthésie - Interagir avec l'équipe anesthésiste (médecins et infirmiers anesthésistes)
<p>Éléments de contenu :</p> <p>Anatomie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anatomie descriptive et topographique du corps humain - Description des régions anatomiques de l'ensemble du corps humain en lien avec les techniques chirurgicales

Imagerie médicale :

- Les grands principes de l'imagerie médicale
- Repères anatomiques en imagerie médicale

Peau et cicatrisation :

- Physiologie de la peau
- Plaie et cicatrisation : la peau, les facteurs biochimiques intervenant dans la cicatrisation, les mécanismes physiologiques de la cicatrisation :

- La cicatrisation dirigée,
- La cicatrisation pathologique : les facteurs jouant un rôle dans le retard de cicatrisation, les épidermolyses
- Les différentes méthodes d'évaluation des plaies

Hémostase :

- Physiologie de l'hémostase, les méthodes d'hémostase

Fracture :

- Généralités, physiologie de l'ossification, principes de consolidation, mise en place d'une immobilisation

Les mécanismes physiologiques hémodynamiques

- Régulation de la volémie
- Physiologie cardiaque et vasculaire

Les répercussions physiologiques liées aux processus chirurgicaux et aux différents temps opératoires

Les principales voies d'abord chirurgicales

Les principes des interventions principales (y compris en carcinologie) en chirurgie abdominale et vasculaire en obstétrique, chirurgie gynécologique, en sénologie, en chirurgie urologique en neurochirurgie, en chirurgie ORL, OPH, en chirurgie cardio-thoracique et en chirurgie ostéo articulaire (y compris principes de réduction)

Les différentes voies d'abord et repères anatomiques pour les installations, actes chirurgicaux, drainages

Les temps opératoires des interventions en chirurgie abdominale et vasculaire, en obstétrique, en chirurgie gynécologique, en sénologie et en chirurgie urologique, en neurochirurgie et en chirurgie ORL, OPH, en chirurgie cardio-thoracique et en chirurgie ostéo articulaire

Les risques et complications des interventions chirurgicales en chirurgie abdominale et vasculaire, en obstétrique, chirurgie gynécologique, en sénologie et en chirurgie urologique, en chirurgie cardio-thoracique et en chirurgie ostéo articulaire chez l'adulte

Les spécificités de la chirurgie abdominale et vasculaire, de l'obstétrique, la chirurgie gynécologique, la sénologie et la chirurgie urologique, de la neurochirurgie et de la chirurgie ORL, OPH, de la chirurgie ostéo articulaire à tous les âges de la vie

Les explorations fonctionnelles : endoscopie, chirurgie interventionnelle

En chirurgie cardiaque : principes et les complications de la circulation extra corporelle (C.E.C) et assistances cardiaques

La chirurgie reconstructive et plastique

Les transplantations

Pharmacologie : les différents médicaments, les indications, les risques liés à l'utilisation au bloc opératoire :

- Colles biologiques, produits dérivés du sang
- Produits hémostatiques, anticoagulants
- Produits de contraste
- Anesthésiques locaux, anesthésiques, antalgiques
- Antibiotiques
- Chimiothérapie per opératoire
- Implants radioactifs
- Les médicaments de conservation de tissus et d'organes

- Substituts osseux et biomatériaux

Anesthésie :

- Les principes de l'anesthésie et la réglementation en matière de sécurité anesthésique
- Les différents types d'anesthésie, les indications, les contre-indications, les complications, et les recommandations de bonnes pratiques associées chez l'adulte, l'enfant et le nouveau-né
- Les accidents d'anesthésie : allergie, hyperthermie maligne, choc anaphylactique
- Les répercussions des incidents de l'acte opératoire sur l'anesthésie et de l'anesthésie sur l'acte opératoire

Intervenants :

- Universitaires
- Professionnels IBODE des spécialités concernées

Recommandations pédagogiques :

Ateliers de simulation, E Learning, MOOC

Impressions 3D

Mode d'évaluation :

- Evaluation écrite ou orale des connaissances
- Etude de situations avec pratique simulée

Critères d'évaluation :

- Exactitude et précision des connaissances

Bloc 2 - Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique

Unités d'enseignement : Techniques complexes d'assistance chirurgicale
Semestres : 3 et 4 Compétence : 3 ECTS : 7
<p>Objectifs :</p> <p>Aide opératoire</p> <p>Apporter une aide à l'exposition, l'aspiration-irrigation et à l'hémostase</p> <p>Dispositifs médicaux implantables en lien avec l'assistance chirurgicale</p> <ul style="list-style-type: none">- Maîtriser l'utilisation des DMI spécifiques à l'activité d'assistance chirurgicale- Élaborer des procédures de mise en route, d'utilisation, de maintenance et d'entretien des DMI- Vérifier l'opérationnalité des DMI spécifiques- Identifier les risques induits par l'utilisation de ces DMI et adapter les moyens de prévention- Adapter l'organisation et la mise à disposition des DMI aux aléas opératoires- Assurer la traçabilité des DMI conformément à la réglementation <p>Assistance chirurgicale</p> <p>Assister l'opérateur lors des interventions chirurgicales</p> <p>Mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale</p> <p>Réaliser la mise en posture chirurgicale</p> <p>Mettre en place et fixer les drains sus aponévrotiques</p> <p>Réaliser les fermetures sous cutanées et cutanées</p>
<p>Éléments de contenu :</p> <p>Aide opératoire</p> <ul style="list-style-type: none">- Techniques d'aide à l'exposition, à l'aspiration-irrigation et à l'hémostase <p>Dispositifs médicaux implantables:</p> <ul style="list-style-type: none">- Définition, types et classes, principes technologiques de fabrication, de fonctionnement et d'utilisation :- Cadre législatif, organismes de référence, mode stérilisation- Etude des fiches techniques, contraintes de mise en route de nouveaux matériels,- Stockage <p>Assistance chirurgicale</p> <ul style="list-style-type: none">- Cadre réglementaire et positionnement de l'IBODE assistant de chirurgie- Techniques de mise en posture chirurgicale- Techniques d'exposition directe et indirecte- Techniques d'aide à l'exploration- Techniques d'hémostase - lavage - aspiration- Techniques de drainage sus aponévrotique : pose et de fixation des drains- Techniques de ligatures et de sutures- Techniques d'injection d'un produit à visée thérapeutique ou diagnostique dans un viscère, une cavité, une artère

- Techniques de mise en posture chirurgicale dans les situations complexes
- Techniques de drainage sus aponévrotique : pose et de fixation des drains
- Techniques de ligatures et de sutures (nœuds profonds)
- Techniques d'exérèse et de reconstruction
- Techniques d'anastomoses des organes et des vaisseaux
- Techniques de réduction et d'immobilisation d'une fracture

Intervenants :

- Universitaires des disciplines concernées, chirurgiens, anesthésistes pharmaciens
- Professionnels IBODE, IADE, prestataires externes

Recommandations

pédagogiques :

- Pratiques simulées
- Analyse de situations
- Rédaction de protocoles

Mode d'évaluation :

- Mise en situation simulée

Critères d'évaluation :

- Conformité des actions réalisées
- Raisonnement et justesse dans la mise en œuvre, pertinence de l'argumentation de l'action réalisée
- Habilité, dextérité, asepsie
- Cohérence dans l'organisation
- Traçabilité

Bloc 3 - Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés

Unités d'enseignement : COORDINATION DES ACTIVITES DE SOINS LIEES AUX PROCESSUS PERI-OPERATOIRE, PRE, PER et POST-OPERATOIRE.

Semestre : 1,2 Compétence : 4 ECTS : 5

Objectifs :

- Organiser et hiérarchiser les actions en fonction de l'activité des autres acteurs, en vue d'une prise en soin efficiente de l'opéré
- Coordonner les activités des différents acteurs en lien avec le programme opératoire
- Réguler le programme opératoire et les flux au service du parcours de l'opéré
- Acquérir un positionnement professionnel adapté au secteur spécifique d'activité
- Décrire les conditions de coopération et de collaboration avec les différents secteurs interventionnels et la stérilisation
- Actualiser les connaissances dans le domaine de l'économie de la santé et du financement des soins
- Identifier le rôle de l'IBODE dans la gestion économique de l'activité chirurgicale
- Identifier les instances, les référents et partenaires dans l'application des règles d'économie

- Différencier les modalités d'achat : les marchés, les appels d'offre...
- Argumenter le choix des équipements et des dispositifs médicaux au regard des critères de qualité et d'économie

Éléments de contenu :

Les équipes opératoires : rôles, responsabilités, composition et fonctionnement

Le positionnement de l'IBODE au sein d'une équipe pluri professionnelle

Organisation et coordination au bloc opératoire et en secteurs interventionnels :

- Organisation du travail, analyse des différentes contraintes
- Règles en matière d'urgence, de sécurité et de prévention des risques
- Programmation et régulation opératoire
- Les outils d'organisation et de concertation, la charte de bloc
- La chirurgie ambulatoire,
- Modalités de prise en charge : récupération améliorée après chirurgie (R.A.A.C), la méthode du « fast track » ...

La gestion des équipes multiples

- Les liaisons du bloc opératoire avec les services de l'établissement, et les prestataires extérieurs,
- La gestion des situations exceptionnelles et des situations de crise,

La négociation, la gestion du stress, la gestion des conflits au bloc opératoire

Santé et sécurité au travail :

- Qualité de vie au travail
- Ergonomie au travail
- Prévention des troubles musculo squelettiques
- Prévention des risques psycho sociaux et de la souffrance au travail

Sociologie des organisations :

- Efficience du soin
- Budget des établissements de santé publics et privés (principes de la tarification à l'activité, pôle, GHT et délégation de gestion ...)
- Principes de codification des activités chirurgicales
- Gestion de production : coûts des organisations, coûts des consommables (Dispositifs Médicaux) et coûts cachés
- Flux et gestion des stocks en bloc opératoire
- Principes d'élaboration d'un cahier des charges (achats : les types, les principes...les démarches d'achat et d'essais)
- Impacts économiques de l'activité de l'IBODE
- Fonctionnement d'un pôle

Intervenants :

Universitaires et professionnels IBODE des spécialités concernées

Recommandations pédagogiques :

- Etude de cas
- Analyse budgétaire

Mode d'évaluation :

- Travail écrit ou oral d'analyse d'une situation de programmation opératoire ou de gestion d'une question économique en bloc opératoire

Critères d'évaluation :

- Respect de la réglementation,
- Pertinence de l'organisation proposée, adéquation des

ressources humaines et matérielles

- Gestion des aléas

Unités d'enseignement : PREVENTION ET GESTION DES RISQUES

Semestre : 1,2 Compétence : 5, 6 ECTS : 14

Objectifs :

- S'approprier les principes d'hygiène et d'asepsie spécifiques au bloc opératoire, secteurs interventionnels et secteurs associés et argumenter leur mise en œuvre
- Expliquer les différents circuits au bloc opératoire et secteurs interventionnels
- Décrire les processus de stérilisation des dispositifs médicaux et les moyens de contrôle du respect des procédures
- Nommer les éléments de conformité de la dispensation des soins en bloc opératoire et de l'environnement opératoire
- Identifier les facteurs intervenant dans la survenue d'infection du site opératoire et proposer les moyens de prévention correspondant
- Identifier, analyser et prévenir les risques professionnels.
- Appliquer les règles de traçabilité liées à l'activité en bloc opératoire et secteurs associés.
- Identifier et analyser les risques principaux liés à l'activité en bloc opératoire et secteurs associés.
- Prévenir, déclarer et analyser les événements indésirables.
- Mettre en place des mesures de prévention et de correction de ces risques.
- Décrire et expliquer la démarche de certification d'un établissement de santé et notamment au bloc opératoire et secteurs associés.
- Participer à la démarche de certification.
- Identifier le rôle et la responsabilité de l'infirmier de bloc opératoire, dans la surveillance, la prévention et le contrôle des risques en bloc opératoire et secteurs associés.
- Evaluer la conformité des pratiques professionnelles en bloc opératoire et secteurs associés.
- Définir les instances responsables de la sécurité sanitaire et les organismes de référence.
- Mettre en place des mesures favorisant une démarche éco citoyenne.
- Développer une culture d'amélioration continue de la qualité des soins.

Éléments de contenu :

- Microbiologie, parasitologie, virologie, mycologie et autres agents transmissibles en bloc opératoire
- Facteurs de risques infectieux au bloc opératoire (classements et indicateurs de morbidité, classement du pronostic anesthésique, discipline chirurgicale et durée de l'intervention...)
- Hygiène et asepsie au bloc opératoire : les règles et recommandations
- Stérilisation : le principe, les modes, les procédures selon les caractéristiques des Dispositifs Médicaux (DM).
- Antiseptiques, désinfectants et détergents au bloc opératoire
- Précautions standards et complémentaires
- Principes architecturaux en matière d'hygiène (les circuits, les flux, les choix des revêtements...)
- Traitement de l'air, de l'eau et les contrôles

- Mesures d'isolement au bloc opératoire
- Risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires pour le personnel et le patient
- Traçabilité au bloc opératoire : principes, réglementation, ouvertures de salles, check-lists, prises en charge des patients, staffs avec fiches d'intervention...
- Traçabilité des dispositifs médicaux (DM) : principes, réglementation, suivi...
- Concepts de la qualité et gestion des risques au bloc opératoire (risques associés aux soins, risques environnementaux et techniques...)
- Vigilances sanitaires au bloc opératoire : identitovigilance, pharmacovigilance, matériovigilance, hémovigilance, logiciovigilance
- Risques environnementaux et techniques au bloc opératoire : incendie, gaz, électricité...
- Risques associés aux soins au bloc opératoire : infectieux, organisationnel, erreur de côté...
- Management des risques a priori : cartographies, analyse par processus, plans d'actions, suivi des actions
- Management des risques a posteriori : évènement indésirable associé aux soins (EIAS), comité de retour d'expérience, méthodes d'analyse des risques, retour d'expérience en santé, revue de mortalité et de morbidité, méthodes de résolution de problèmes...
- Déclarations d'évènements indésirables associés aux soins, fiche de signalement
- Traitement des dysfonctionnements
- La certification Haute Autorité de Santé (HAS) en établissement de santé, au bloc opératoire et secteurs associés : audits de processus, patient traceur, compte qualité, certification en Groupe Hospitalier de Territoire (GHT), document unique...
- Analyse par processus : management, réalisation (interventionnel), supports
- Indicateurs spécifiques au bloc opératoire : Indicateurs Pour l'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins (IPAQSS) : Dossier Anesthésique (DAN), Tenue du dossier patient au bloc opératoire (TDPO), Indicateur composite de lutte contre les infections du site opératoire (ICALISO)...
- Les organismes responsables de la sécurité sanitaire, les instances, les tutelles...
- Le rôle de l'IBODE dans la démarche qualité au bloc opératoire, le développement durable : contrôle de la consommation, recyclage et économie, bilans et axes d'amélioration, les indicateurs de suivi...
- Evaluation des pratiques professionnelles (EPP) : concepts, principes, démarches, outils
- Veille réglementaire

Intervenants :

- Universitaires des disciplines concernées
- IBODE, professionnels experts

Recommandations pédagogiques :

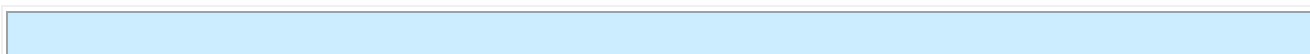
Certains contenus peuvent être mutualisés avec d'autres formations de santé.

Les enseignements s'appuient sur les données scientifiques notamment au travers des recommandations médicales et professionnelles et utilisent les situations de travail.

Mode d'évaluation :

- Evaluation écrite et/ou orale
- Critères d'évaluation :**
- Exactitude des connaissances

Bloc 4 - Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés



Unités d'enseignement : FORMATION, TUTORAT ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Semestre : 3 Compétence : 7 ECTS : 3

Objectifs :

- Maîtriser les concepts et les enjeux du référentiel de formation
- Mobiliser les fondamentaux de la pédagogie par les compétences
- Utiliser les méthodes appliquées à l'apprentissage et au tutorat
- Développer les pratiques en évaluation des compétences
- Identifier le projet de l'étudiant et sa progression d'apprentissage
- Accompagner la réalisation d'un projet de formation en lien avec les objectifs définis
- Contribuer au développement de la démarche réflexive dans un contexte de pluridisciplinarité
- Elaborer des outils spécifiques au tutorat au bloc opératoire
- Se positionner en tant que tuteur : acquérir une posture de tuteur et créer une dynamique de groupe

Eléments de contenu :

Le tutorat

- Les concepts : tutorat, alternance intégrative, compétence, évaluation
- La pédagogie de l'adulte
- Les théories d'apprentissage
- Les outils d'apprentissage
- Le rôle des différents acteurs (Maitre de stage, tuteur, référent)

Le parcours de stage

- Le livret d'accueil, la charte d'encadrement
- Les objectifs de stage
- La construction du parcours de stage
- Les bilans de stage
- L'évaluation de la compétence

La conduite des actions de formation

- Les situations particulières liées au bloc
- Les situations professionnelles apprenantes
- L'analyse des pratiques en bloc opératoire, secteurs interventionnels et secteurs associés

Intervenants :

- Universitaires des disciplines concernées
- IBODE, professionnels experts

Recommandations pédagogiques :

Certains contenus peuvent être mutualisés avec d'autres formations de santé.

Mode d'évaluation :

- Exposé oral à partir d'un travail de groupe sur la réalisation d'un projet d'encadrement des étudiants en stage

Critères d'évaluation :

- Pertinence du projet
- Transmission des savoirs

Bloc 5 - Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarche d'amélioration des pratiques

Unités d'enseignement : RECHERCHE

Semestre : 2, 3 Compétence : 8 ECTS : 8

Objectifs

- Analyser et utiliser les publications scientifiques et professionnelles et les différentes ressources documentaires
- Problématiser une situation pour aboutir à une question de recherche claire, pertinente, expérimentable, inscrite dans un cadre théorique et des modèles maîtrisés et actuels
- Maîtriser les tests statistiques fondamentaux et les plans d'analyses qualitatives
- Concevoir une étude :
 - Cerner les différentes étapes et activités nécessaires à la construction d'un protocole de recherche,
 - Sélectionner l'objet de recherche et formuler les objectifs de la recherche
 - Présenter le résultat de la phase conceptuelle de l'étude
 - Choisir le type d'étude le plus approprié à la question de recherche et aux objectifs
 - Repérer, en fonction des méthodologies adoptées, les méthodes de recueil de données de recherche utilisables,
 - Choisir la stratégie d'échantillonnage
 - Identifier les principales étapes de construction d'un outil à partir des méthodes de recueil de données de recherche : questionnaires, grille entretien, grille observation, instruments validés
 - Concevoir un plan d'analyse
 - Respecter le cadre législatif de la recherche sur la personne humaine
 - Rédiger et présenter un protocole de recherche adapté à la question de recherche
 - Etablir et mettre en œuvre un plan expérimental permettant de traiter la question de recherche
 - Mettre en œuvre l'étape empirique de recherche
 - Demander les autorisations et effectuer les déclarations,
 - Constituer la base de données
 - S'assurer du respect de la législation encadrant la recherche sur la personne humaine.

Eléments de contenu :

- Méthode basée sur les données probantes « Evidence Based Nursing » (EBN) et raisonnement clinique
- Méthode de recherche bibliographique
- Utilisation des bases de données de recherche
- Utilisation des logiciels de gestion des références bibliographiques
- Méthodologies de recherche (quantitatives, qualitatives et mixtes)
- Méthode d'analyse d'un article de recherche
- Statistiques appliquées à la recherche en santé et plans d'analyse de recherches qualitatives

De la question de recherche au protocole de recherche :

- Les stratégies d'échantillonnage
- Les méthodes de recueil de données de recherche : questionnaire, entretien
- Les plans d'analyse quantitatifs et qualitatifs
- L'éthique de la recherche sur la personne humaine /cadre de référence législatif

Méthodologie :

- Elaboration et obtention des demandes d'autorisations
- Identification des participants

Planification des étapes de mise en œuvre de la recherche

Identification des outils d'enquête

Intervenants :

Enseignants universitaires

<p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>Les modalités pédagogiques favorisent les échanges entre pairs et experts des domaines concernés et les possibilités de réajustement des productions réalisées des étudiants.</p> <p>Un temps dédié pourra être identifié dans le parcours de stage pour permettre la collecte des données.</p> <p>Certains contenus peuvent être mutualisés avec d'autres formations de santé.</p>	<p>Mode d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'une note de recherche <p>Critères d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intérêt professionnel du thème de la recherche - Pertinence du choix méthodologique - Pertinence du choix des outils d'enquête - Faisabilité du projet
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Unités d'enseignement : LANGUE VIVANTE

Semestre : 1,2,3,4 Compétence : 8 ECTS : 4

Objectifs

- Renforcer les connaissances en anglais médical pour étudier et analyser des articles professionnels et/ou scientifiques dans le domaine de la chirurgie et du bloc opératoire
- Communiquer avec aisance avec un patient en langue anglaise

Eléments de contenu :

- Vocabulaire professionnel dans le domaine de la santé, du bloc opératoire et des secteurs associés
- Lecture et compréhension d'articles scientifiques et professionnels, de documents (fiches, procédures, modes d'emploi...)

Intervenants :

- Enseignants universitaires

- Professionnels anglophones	
Recommandations pédagogiques : Rédaction d'article professionnel en langue anglaise Communication lors d'un congrès en langue anglaise E-learning	Mode d'évaluation : - Travail écrit et/ou oral à partir d'un article professionnel en langue anglaise et abstract du mémoire Critères d'évaluation : - Utilisation correcte et adaptée du vocabulaire professionnel - Elocution ou rédaction

CAHIER DES CHARGES DU MEMOIRE

Semestre : 4 Compétence : 8 ECTS : 6

Objectifs généraux :

Former de futurs professionnels dans un contexte de pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'étudiant, capables de s'interroger, d'analyser et d'évaluer leurs pratiques professionnelles, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins ainsi qu'à l'évolution de la profession d'infirmier de bloc opératoire dans le système de soins et fonder sa pratique sur des données probantes.

La rédaction du mémoire permet de mettre en relation et en perspective les apports des unités d'enseignement, les retours d'expériences faits à la suite des stages et notamment du stage recherche et une étude de la littérature.

Objectifs spécifiques :

L'élaboration du mémoire vise à produire un impact à différents niveaux :

- Au niveau de l'étudiant : construire une identité professionnelle par un enrichissement théorique et une posture réflexive par rapport à une pratique professionnelle afin de développer ses capacités d'analyse, de synthèse, d'objectivation et de conceptualisation.
- Au niveau de la profession : approfondir un domaine en établissant des contacts avec des professionnels et des chercheurs, en produisant une réflexion qui pourra être utile aux membres de la profession, ou à d'autres professionnels partenaires et promouvoir le travail réalisé (communications, publications, etc.).
- Au niveau pédagogique et méthodologique : acquérir des connaissances spécifiques concernant les méthodologies de recherche, organiser son temps de travail, cerner les problèmes à résoudre, collecter des informations, les classer, acquérir un esprit critique, s'approprier une démarche autonome de réflexion et de rédaction et soutenir oralement le travail réalisé.

Types de mémoire possibles :

En fonction de leur projet professionnel, les étudiants rédigent un mémoire qui peut s'orienter suivant différents axes :

- Un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature ;
- Une analyse de pratiques professionnelles ;
- Un mémoire consistant en une analyse critique, s'appuyant sur l'expérience clinique et s'inscrivant dans un champ théorique déterminé ;
- Un mémoire de recherche

Validation du sujet :

L'équipe pédagogique composée au moins d'un enseignant-chercheur hospitalo-universitaire et d'un infirmier de bloc

opérateur participant à la formation valide les sujets de mémoire.

Dispositif pédagogique mis en place pour la réalisation du mémoire :

Le directeur de mémoire peut être un infirmier de bloc opératoire, un infirmier en pratique avancée ou un infirmier anesthésiste ou tout expert titulaire d'un diplôme ou titre universitaire à finalité professionnelle et de recherche de niveau 7 dans les domaines de la santé ou des sciences de l'éducation. Il doit accompagner l'étudiant dans la sélection d'un thème et lui fournir un soutien méthodologique pour la mise en place du projet de mémoire, sa rédaction et sa soutenance. Dans le cas d'un mémoire de recherche, le directeur du mémoire est un enseignant-chercheur ou un chercheur.

La structure assurant la formation met à disposition de l'étudiant un guide de rédaction précisant notamment le format et le contenu scientifique attendus.

Évaluation du mémoire :

L'évaluation du mémoire est réalisée par un jury comprenant au moins un infirmier de bloc opératoire, un enseignant-chercheur hospitalo-universitaire et le directeur de mémoire. Cette évaluation porte à la fois sur le document écrit et la présentation orale du mémoire par l'étudiant et un temps d'échanges avec le jury. Elle est fonction de la réalisation des objectifs généraux spécifiques.

Unités d'enseignement : ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Semestre : 2, 4 Compétence : 9 ECTS : 4

Objectifs

- Identifier la réglementation, les recommandations et règles déontologiques liées à l'activité chirurgicale en bloc opératoire et clarifier le rôle de l'infirmier de bloc opératoire dans leur application
- Identifier le champ de responsabilité associé à la pratique des personnels en bloc opératoire et des secteurs associés
- Mener une réflexion éthique au sein d'une équipe pluri professionnelle
- Intégrer dans son exercice le rôle des instances en structure hospitalière, notamment celles relevant du bloc opératoire

Eléments de contenu :

- Actualités du système de santé en France, en Europe et à l'international
- Evolution du fonctionnement et de l'organisation des établissements de santé et des plans d'urgence
- Rôle des instances spécifiques au bloc opératoire
- Règlementation des activités en bloc opératoire, en secteurs interventionnels, en chirurgie ambulatoire et en stérilisation
- Déontologie au bloc opératoire
- Règlementation des activités lors des situations particulières en bloc opératoire : décès sur table, enquêtes balistiques, signalements, prise en charge des détenus
- Missions et responsabilités des différents acteurs au bloc opératoire
- Lois bioéthiques appliquées au bloc opératoire
- Textes relatifs aux droits des usagers
- Démarche éthique au bloc opératoire et pratique réflexive

Intervenants :

- Enseignants universitaires
- IBODE, professionnels experts

Recommandations pédagogiques :

Les enseignements font référence à des jurisprudences en articulation avec le contexte actuel de santé.

Certains contenus peuvent être mutualisés avec d'autres formations de santé.

Mode d'évaluation :

- Travail écrit d'analyse d'une situation clinique comportant une question éthique ou de droit

Critères d'évaluation :

- Pertinence de l'analyse et du questionnement
- Utilisation adaptée des connaissances

ANNEXE 17

L'étudiant infirmier de bloc opératoire en situation de handicap

Des aménagements sont possibles sous réserve du respect des modalités transmises par la Direction et faisant l'objet d'une validation par la section compétente dans le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

- ◆ Les locaux sont accessibles pour toutes personnes présentant un déficit moteur, visuel, sensitif et auditif
- ◆ Les ressources handicap permettent :

D'identifier et réunir les partenaires disposant des compétences et expertises pour détecter, identifier les besoins et co-construire les solutions de compensation :

- Le référent de parcours qui connaît la personne et son projet (tierce personne, équipe pédagogique cursus antérieur, conseiller orientation, professionnels de santé assurant le suivi médical...)
- La personne en situation de handicap qui connaît les contraintes liées à son handicap

Des supports sont disponibles : Notice d'information - Maquette de demande des conditions de passage des épreuves aux examens - Entretien avec le référent handicap du CFPP

- Le(s) opérateur(s) spécialisé(s) qui sont experts sur le handicap concerné :

Le Conseil Régional du Grand Est

ARS Grand Est - Département des Ressources Humaines en santé Service des Professions non médicales – 03.83.39.79.63
grand-est.ars.santé.fr

MDPH 125 B avenue d'Alsace-BP 20351, Colmar Cedex, 68006 -03.89.30.68.10

AGEFIPH www.agefiph.fr

- Le référent handicap du centre de formation

Myriam PLAISANCE, myriam.plaisance@ch-colmar.fr 03.89.12.43.21

D'accompagner la mise en œuvre et le suivi des aménagements de la situation de formation (en institut et en stage) : durée, rythme, supports pédagogiques, espaces de formation, intervention d'un tiers, aménagements techniques...

Au sein du CFPP, la prise en compte du handicap et l'aménagement de la formation s'applique exclusivement sur la formation en IFIBO et pas sur la formation clinique.

Pour les évaluations normatives :

Seules les activités pédagogiques en lien avec des évaluations individuelles sur table peuvent faire l'objet d'aménagement. Pour toute application de mesures d'aménagement des évaluations, l'apprenant compose dans une salle dédiée afin de bénéficier pleinement des modalités et d'assurer la discrétion professionnelle concernant la situation de l'apprenant

Nature des aménagements	Indicateurs		Nature du handicap
Organisation du temps	Taux de majoration	Fonction du besoin de l'apprenant Maximum tiers temps	Troubles -dys- Troubles visuels Troubles auditifs...
Accès aux locaux et installation de matériel	Se référer au chapitre 1 ci-dessus	Salle d'examen proximité sanitaires Usage d'un fauteuil ergonomique Proximité mur, pilier	Troubles moteurs Troubles visuels Troubles auditifs Troubles neuro-moteurs...
Aides techniques	Ordinateur de l'apprenant Ordinateur du CFPP Logiciels spécifiques	Fonction du besoin de l'apprenant	Troubles moteurs Troubles visuels Troubles auditifs ...
Mise en forme des sujets	Agrandissement	Format A4 – A3	Troubles visuels ...
	Taille de la police	Fonction du besoin de l'apprenant	
Aides humaines	Secrétaire lecteur Secrétaire scripteur	Fonction du besoin de l'apprenant et de la durée de l'épreuve	Troubles moteurs Troubles visuels Troubles auditifs ...